



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210118-BUR-AG-21-001-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 22/01/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite marché N°20018COL – fourniture de sacs compostables

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : MM. Louis Pozzo di Borgo, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Pierre Savelli, Mmes Leslie Pellegrì, Emmanuelle de Gentili.

POUVOIRS :-

ABSENTS : MM. Guy Armanet, Jean-Jacques Padovani, Serge Linale, Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Michel Rossi, Mme Marie-Hélène Padovani.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 6

Pour : 6

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : déclaration sans suite marché N°20018COL – fourniture de sacs compostables

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^e avril 2019 ;

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'accord cadre de fournitures et de service n°20018COL pour la fourniture de sacs compostables ;

Considérant la consultation lancée le 16 octobre 2020 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de fourniture de sacs compostables (non alloti) ;

Considérant que selon l'article R 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant que la Direction de la collecte propose de déclarer sans suite le marché 20018COL au motif d'une mauvaise évaluation des besoins ;

Considérant dès lors, que le service propose de lancer une nouvelle procédure adaptée ouverte relative à fourniture de sacs compostables en revoyant l'expression du besoin ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De déclarer sans suite, au motif d'une mauvaise évaluation des besoins, la procédure relative au marché 20018COL pour la fourniture de sacs compostables ;

AUTORISE

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation du marché de fourniture de sacs compostables et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

~~Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus~~

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 22 JAN. 2021
et publication ou notification
du 22 JAN. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



Le Président


Louis POZZO DI BORGO

~~La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification~~